

Annexe 1

BILLETTERIE SOLIDAIRE MODALITES OPERATIONNELLES

Principes généraux

La billetterie prendra la forme d'une loterie culturelle permettant au public de gagner des entrées dans divers lieux culturels (théâtres, salles de concerts, salles de musiques actuelles, musées, Centre d'interprétation du patrimoine, cinémas, festivals...).

Partenariats avec les opérateurs culturels

La billetterie solidaire vise au soutien des structures culturelles de proximité notamment les plus en difficulté. Les opérateurs culturels du territoire alsacien susceptibles de devenir partenaires seront invités à proposer leur candidature à l'opération billetterie solidaire. Ils auront la possibilité de choisir leur niveau d'engagement en décrivant le volume de places qu'ils proposent d'engager dans l'opération Billetterie solidaire et le type d'actions de médiation qu'ils peuvent mettre en œuvre.

La CeA achètera des billets plein tarif auprès des structures identifiées et désireuses d'être partenaires selon leur grille tarifaire. Cet achat prendra la forme d'une procédure d'achat simplifiée de 3 niveaux possibles : 1 000 €, 3 000€ ou 6 000€, en fonction du nombre de billets cédés, du tarif moyen de la billetterie de la structure et des actions de médiation proposées.

Une attention particulière sera portée à la valorisation de l'offre de chaque territoire et de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Modalités de participation du public

Afin d'encourager le dialogue et la solidarité entre les générations, les habitants résidant en Alsace désireux de bénéficier de la billetterie solidaire seront invités à constituer des duos selon le principe d'un jeune de moins de 18 ans accompagné d'un adulte, dans l'idée : « Venez à deux, la CeA vous invite ».

Les candidats pourront, en septembre 2021, s'inscrire à la loterie culturelle via un formulaire mis en ligne sur le site de la CeA. Les candidatures devront obligatoirement comporter deux noms et l'indication de l'âge des deux membres du tandem constitué. Les gagnants recevront, entre octobre et novembre, un bon pour deux entrées gratuites chez un opérateur culturel partenaire, bon à utiliser durant la saison culturelle 2021-2022. Les entrées seront attribuées, dans la mesure du possible, en fonction des territoires de résidence des candidats. En fonction de la situation sanitaire, la durée de validité des billets pourra être modifiée.

Par ailleurs, 10% des billets seront réservés aux services sociaux de la CeA qui recevront une allocation de places par territoire auprès des structures culturelles partenaires de leur environnement géographique. Ils pourront utiliser ces sorties culturelles comme autant d'outils de médiation dans le travail mené avec les publics qu'ils accompagnent, et ce tout au long de la saison culturelle 2021-2022.

Budget de l'action

Le plan alsacien de rebond solidaire et durable prévoit l'allocation d'une enveloppe d'1 million d'euros inscrite en DM1 du BP 2021. Ces crédits permettront l'achat de près de

50 000 places environ auprès des structures partenaires, ainsi que la mise en œuvre des actions de médiation propres à favoriser la rencontre entre les œuvres et leurs publics.

Afin de servir chacun des territoires alsaciens, il est décidé une répartition territoriale des crédits alloués selon une clé de répartition composée d'une part fixe et d'une part variable ajustée à la population.

| Territoire | Sud Alsace | M2A | Région Colmar | Centre Alsace | Ouest Alsace | Nord Alsace | EMS |
|--|-------------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| | 219 511 h | 277 584 h | 234 691 h | 206 366 h | 236 273 h | 244 994 h | 499 357 h |
| Part fixe par territoire | 100 k€ | 100 k€ | 100 k€ | 100 k€ | 100 k€ | 100 k€ | 100 k€ |
| Part variable par population du territoire | 35 k€ | 43 k€ | 36 k€ | 32 k€ | 37 k€ | 39 k€ | 78 k€ |
| Montant total pour le territoire | 135 k€ | 143 k€ | 136 k€ | 132 k€ | 137 k€ | 139 k€ | 178 k€ |

Communication

Une campagne d'information et de communication sera menée en direction des collectivités locales, des opérateurs culturels et des habitants. Une communication spécifique à l'adresse de la jeunesse sera proposée par le relais des collèges et des associations de jeunesse. Les publics seniors seront sensibilisés au travers des services d'accompagnement spécifiques.

Évaluation

Un bilan de l'action sera réalisé, portant notamment sur la répartition territoriale de l'offre et le nombre de bénéficiaires. L'impact de l'opération sera évalué tant d'un point de vue quantitatif : nombre de structures partenaires, cartographie des structures impliquées, volumes financiers engagés, nombre de candidats à la loterie, nombre de places effectivement utilisées, que d'un point de vue qualitatif avec la valorisation de retours d'expérience émanant des opérateurs culturels, des publics et des travailleurs sociaux.